



BNP PARIBAS AQUA

Rapport annuel au 31 Décembre
2018

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET
MANAGEMENT FRANCE

Siège Social : 1, boulevard Haussmann 75009
Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES
SERVICES

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements	3
Politique d'investissement.....	7

Comptes annuels

Bilan actif	13
Bilan passif.....	14
Hors-bilan.....	15
Compte de résultat.....	16

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	17
Evolution de l'actif net	19
Complément d'information 1	20
Complément d'information 2	21
Ventilation par nature des créances et dettes	22
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	23
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	24
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	25
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	26
Affectation du résultat	27
Résultats et autres éléments	35
Inventaire	39

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION « Actions internationales »

Le degré d'exposition minimum du FCP aux marchés d'actions est de 90% de l'actif net.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, une performance annualisée comparable à celle de l'indice de référence, le MSCI World en euro, dividendes réinvestis, par un investissement dans des actions de sociétés répondant à des critères extra financiers de gestion socialement responsable, liées au thème de l'eau.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est le « MSCI World » en euro, dividendes réinvestis. Celui-ci est calculé et publié par la société « Morgan Stanley Capital International Inc. ». Il est constitué d'une sélection des plus grandes sociétés mondiales, pondérées en fonction de leur taille. Il couvre notamment l'Amérique du Nord, l'Europe, le Japon et dans une moindre mesure les grands marchés asiatiques. Cet indice est consultable sur le site : « www.msci.com ».

L'objectif de gestion n'étant pas de répliquer l'indice, la performance du FCP pourra s'éloigner sensiblement de celle de l'indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active fondée sur une approche systématique et disciplinée de la sélection de valeurs, alliant recherche financière et recherche extra-financière :

- La recherche financière s'appuie sur les équipes d'analystes qui évaluent l'attractivité financière des sociétés liées au thème de l'eau (technologies, services et infrastructures de traitement, distribution, collecte et assainissement des eaux) sur la base des critères de croissance et de leur niveau de valorisation.

- La recherche extra-financière s'appuie sur les équipes d'analystes dédiés qui évaluent le respect par les sociétés des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies. Les sociétés faisant l'objet de violations avérées et répétées d'un ou plusieurs de ces principes sont exclues de l'univers d'investissement.

L'objectif est d'obtenir une performance de gestion principalement par le choix des valeurs et sans recours à des techniques synthétiques de surexposition. En revanche, à titre exceptionnel et à la discrétion du gérant, le portefeuille pourra faire l'objet de couverture, soit par rapport à l'exposition au marché des actions, soit par rapport au risque de change. Dans ce dernier cas, les gérants pourront utiliser, selon l'opportunité, des futures, options ou achats/ventes de devises. Par ailleurs, le FCP pourra utiliser ces instruments pour compléter son exposition au marché actions sans toutefois se surexposer.

2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) :

Le portefeuille du FCP est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

• Actions :

Le FCP investit dans des titres de sociétés liées au thème de l'eau, de grande, moyenne et petite capitalisation, sur un univers monde, qui, tout en présentant des perspectives de croissance et de valorisation attrayantes, respectent les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies.

L'exposition du FCP aux actions sera de 90% de l'actif net minimum en cible. L'exposition aux actions de petites et moyennes capitalisations pourrait être au maximum 100% de l'actif net. Le FCP pourrait être exposé aux marchés de pays émergents jusqu'à 30% maximum de l'actif net.

• Titres de créance et Instruments du marché monétaire :

Pour les besoins de sa trésorerie, le FCP peut investir, sur des instruments du marché monétaire à faible sensibilité (titres de créance négociables et/ou par l'intermédiaire d'OPCVM monétaires).

• Parts ou actions d'OPCVM :

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net en actions ou en parts d'OPCVM français de toutes classifications ou européens conformes à la directive européenne 65/2009/CE.

Dans cette limite, le FCP peut également investir dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger européens ou non répondant aux quatre critères fixés par l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Les OPCVM ou fonds d'investissement mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ou des sociétés qui lui sont liées.

3. INSTRUMENTS DERIVES:

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés d'un pays membre de l'Union européenne ou de gré à gré.

Sur ces marchés, le FCP peut recourir aux instruments suivants :

- contrats à terme sur indice, sur actions et titres assimilés,
- options sur indices, sur actions et titres assimilés,
- changes à terme.

Le FCP n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global («Total Return Swap»)

Le gérant a la possibilité de prendre des positions pour couvrir le portefeuille contre les risques d'actions et titres assimilés et/ou d'indices et/ou pour compléter son exposition au marché des actions.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net de le FCP.

4. INSTRUMENTS INTEGRANT DES DERIVES :

Le FCP peut également investir sur des bons de souscription, des droits, des warrants, des participatory notes ou obligations convertibles, de façon accessoire, pour accentuer une exposition à une valeur identifiée comme attrayante fondamentalement.

5. DEPOTS : Néant

6. EMPRUNTS D'ESPECES :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 2 % de son actif net de manière temporaire.

7. OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSION TEMPORAIRE DE TITRES :

Néant.

GARANTIE FINANCIERE:

La société de gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCP (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Le FCP est un OPCVM classé « Actions internationales ». Il comporte principalement des risques liés à ses investissements sur un marché d'actions étranger, ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays dont éventuellement sur le marché français, et dans une très faible mesure des risques liés à ses investissements sur les marchés monétaires.

Les investissements, réalisés dans le respect des limites d'exposition maximale suivantes, sont principalement exposés aux risques :

- De marchés actions: en cible l'exposition minimale sera de 90% de l'actif net. Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque actions. En effet, la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.
- Ce risque actions est également lié à l'exposition éventuelle du FCP aux marchés des pays émergents (qui pourrait être de 30% maximum de l'actif net), dont les conditions de fonctionnement et de surveillance de certains d'eux peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.
- Ce risque actions est aussi lié au risque des sociétés de petites ou moyennes capitalisations. Sur les marchés des sociétés de petite ou de moyennes capitalisations (small cap/mid cap), le volume des titres cotés est relativement réduit. En cas de problème de liquidités, ces marchés peuvent présenter des variations négatives davantage marquées à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. Du fait de la baisse de ces marchés la valeur liquidative du FCP peut éventuellement baisser plus rapidement ou plus fortement.
- De perte en capital : L'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué.
- De change : Il concerne le porteur de la zone Euro, dans la limite de 100% de l'actif net. Il est lié à la baisse des devises de cotation des instruments financiers utilisés par le FCP qui pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative.

- accessoire lié à l'investissement dans les obligations convertibles : Le FCP comporte un risque de variations de sa valorisation, lié à son exposition sur les marchés des obligations convertibles. En effet, ces instruments sont liés indirectement aux marchés d'actions et aux marchés de taux (duration et crédit) et ainsi, en période de baisse des marchés actions et taux, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

Cinq ans

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

« Au cours de la période, le secteur le plus performant a été celui du traitement et de la gestion efficiente de l'eau, les gérants de portefeuille décelant toujours des opportunités pour les entreprises qui mettent au point des solutions de test et de contrôle, dès lors que la lutte contre la pollution demeure une priorité pour les gouvernements à travers le monde. C'est notamment le cas de Sartorius (Allemagne) et Danaher (États-Unis), qui comptent parmi les meilleurs contributeurs au cours de l'année. La Commission européenne a adopté en début d'année une proposition de révision de la directive sur l'eau potable et mènera pendant quatre mois une consultation à l'échelle de l'UE sur la qualité de l'eau potable. La présence de nouveaux composés chimiques et pharmaceutiques dans l'eau et la pollution causée par les microplastiques dans l'environnement sont quelques-unes des pistes de réflexion. La multiplication des événements météorologiques extrêmes accentue le problème de la pollution de l'eau. Par exemple, les précipitations record enregistrées lors du récent ouragan Florence aux États-Unis ont fait déborder le réseau d'égouts et des bassins de cendres de centrales thermiques au charbon, obligeant ainsi les pouvoirs publics à fermer temporairement 23 réseaux d'approvisionnement en eau potable. Les pays développés comme les pays émergents connaissent des problèmes de pollution de l'eau. En Chine, à la fin du dernier plan quinquennal, plus de 85 % des eaux de surface à Shanghai étaient considérées comme impropres à la consommation, tandis que des concentrations en pesticides supérieures à la norme fixée par l'UE ont été relevées en Irlande. Le net repli des marchés mondiaux a abouti en fin d'année à une rotation au profit des valeurs plus défensives. Les entreprises qui ont surperformé étaient perçues comme moins vulnérables à une guerre commerciale, que ce soit en raison de la situation géographique de leurs marchés finaux ou de la nature de leurs produits. Les entreprises défensives étaient peut-être davantage épargnées par les craintes liées au caractère cyclique et à la croissance de l'économie mondiale. Les opérateurs de l'eau et de la gestion des déchets ont enregistré une performance positive qui tranche avec l'évolution du marché dans son ensemble. Des titres comme Guangdong Investment (opérateurs de l'eau, Chine), qui se distinguent par le caractère solide et défensif de leurs bénéfices, en ont profité.

Toutefois, sur l'ensemble de la période, la surpondération du secteur des services aux collectivités, en particulier les opérateurs de l'eau, est un choix qui a grandement pesé sur la performance. Certains titres de ce secteur ont souffert : Sabesp (Brésil) a été pénalisé par le repli du marché actions brésilien et du réal et Beijing Enterprises Water Group (Chine) a pâti de ses résultats décevants lors de l'exercice 2017 et de la révision à la baisse de son objectif de croissance des bénéfices tirés de ses activités de base pour l'exercice 2018. Les opérateurs de l'eau britanniques ont vu leur cours de bourse baisser en raison de l'inquiétude suscitée par la politique de renationalisation préconisée par l'opposition.

La surpondération des valeurs industrielles dans le portefeuille a pesé sur sa performance au cours de la période car ce secteur a souffert en 2018 dans un contexte d'inquiétude grandissante face à la montée du protectionnisme, qui n'est pas étrangère au renchérissement des matières premières, des matériaux et d'autres intrants. Le président Trump a commencé par instaurer en mars des droits de douane sur les importations d'acier et d'aluminium. Cette initiative controversée a été suivie par d'autres visant à remettre en cause des accords commerciaux déséquilibrés, ce qui a occasionné des représailles de la part des pays concernés. Le secteur des infrastructures de l'eau a signé la plus mauvaise performance au cours de la période en raison de l'exposition des titres qui le composent à ces questions.

La sous-pondération du secteur des technologies de l'information au sein du portefeuille a pesé sur la performance en raison du rebond des géants technologiques tels que les FANG. La sous-performance de certains titres a également pesé sur la performance : par exemple, Arcadis (opérateurs de l'eau, Pays-Bas) a fait l'objet de prises de bénéfices après un rapport négatif d'un courtier qui soulignait la fragilité de son bilan. »

Performance

La performance annuelle s'élève à :

- -7,42% pour la par « X » du 29/12/2017 au 31/12/2018
- -9,22% pour la « Classic » du 29/12/2017 au 31/12/2018
- -8,16% pour la « I » du 29/12/2017 au 31/12/2018

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC

Réclamations d'impôts dans le cadre du Projet Aberdeen/Fokus bank.

Dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, le droit communautaire donne aux Organismes de Placement collectif (OPC) la possibilité de déposer des réclamations contentieuses en vue de récupérer des impôts qui ont été indûment prélevés. En effet, le fait qu'un Etat membre impose de façon plus lourde un OPC étranger qu'un OPC résidant constitue à la lumière du droit communautaire une discrimination.

Ce principe a été entériné par l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire « Aberdeen » (18 juin 2009). Cet arrêt reconnaît qu'un OPC non-résident peut faire l'objet d'une imposition discriminatoire, ce qui constitue une entrave à la liberté d'établissement et/ou à la libre circulation des capitaux. D'autres arrêts de la CJUE sont venus confirmer cette jurisprudence. Il s'agit des arrêts dans les affaires Santander (10 mai 2010) et Emerging Markets (10 avril 2014) concernant respectivement les législations fiscales françaises et polonaises.

C'est sur base de cette jurisprudence, et afin de sauvegarder les droits des OPC à bénéficier d'un remboursement d'impôts, que la société de gestion a décidé d'introduire des réclamations contentieuses auprès des autorités fiscales dans plusieurs Etats membres ayant une législation discriminatoire non conforme au droit communautaire. Ces démarches font préalablement l'objet d'une étude afin de déterminer la viabilité des réclamations, c'est-à-dire pour quels fonds, dans quels Etats membre et sur quelle période il convient d'effectuer une demande de remboursement.

A ce jour, il n'existe pas de législation européenne prévoyant une procédure homogène pour ce type de réclamations. C'est pour cette raison que les délais de remboursement et la complexité de la procédure varient suivant l'Etat membre concerné rendant nécessaire une revue constante de l'évolution de cette thématique.

Changements intervenus au cours de l'exercice

Création de la part privilège "P" .

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

* * *

Les principaux mouvements du portefeuille sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France – Servie Client – TSA 47000 – 75318 Paris Cedex 09

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

ANNEXE ESG : Reporting article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG a sein de la société de gestion (Art. D. 533-16-1 II-1°) (Art. D. 533-16-1 II-2°)(Art. D. 533-16-1 II-5°)

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) qui s'est engagé depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux **Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG)** dans la gestion des solutions d'investissement proposées à ses clients.

BNPP AM est signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI)** et a adopté pour l'ensemble de ses gestions ouvertes **une politique d'investissement responsable**. Cette politique impose des standards ESG devant être respectés par les entreprises dans lesquelles BNPP AM investit. Ils sont basés sur des politiques sectorielles pour les secteurs à forts impacts ESG et sur les 10 principes du Pacte Mondial. Des listes d'exclusions ESG sont ainsi appliquées à l'ensemble des fonds ouverts.

L'intégration de critères ESG dans le choix des émetteurs dans lesquels nous investissons nous permet de générer de la valeur financière, pour nos clients sur le long terme et de nous prémunir contre les risques financiers, opérationnels et de réputation liés aux investissements dans des sociétés connues pour leurs mauvaises pratiques ESG.

Afin de contribuer positivement à la transition énergétique, BNPP AM a initié une réflexion sur notre rôle d'investisseur pour une économie bas carbone. Nous avons signé le Montreal Carbon Pledge ainsi que le Portfolio Decarbonation Coalition et avons adopté en 2016 une stratégie climat.

Toutes les informations concernant l'article 173 de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte et relatives à la société de gestion BNPP AM sont à retrouver dans un document pdf spécifique accessible à l'adresse suivante <http://www.bnpparibas-ip.com/fr/responsabilite-sociale-et-environnementale/notre-responsabilite-economique/notre-politique-dinvestissement-responsable-et-esg/>

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG par le fonds (Art. D. 533-16-1 II-2° a, b, c, d) (Art. D. 533-16-1 III-2°)

En plus de l'application des exclusions ESG décrites à la question 1), le fonds adopte une approche ESG spécifique de sélection des émetteurs dite thématique.

b) Prise en compte de critères liés au changement climatique (Art. D. 533-16-1 III-1°, 3°, 4° 5°)

Les risques changement climatique sont appréhendés par le fonds de deux manières : le fonds s'inscrit pleinement dans les principes de la stratégie carbone de BNPP AM évoqué dans la réponse à la question 1e et ce fonds contribue favorablement à la transition écologique dans la mesure où il investit exclusivement sur le thème des solutions apportées par le secteur de l'alimentation pour répondre aux défis environnementaux liés notamment au changement climatique qui font que la moitié de la population mondiale devrait souffrir de pénurie d'eau en 2025.

Dans le secteur alimentaire, des entreprises contribuent déjà, par leurs fabrications ou leurs modes opératoires, à lutter contre le gaspillage alimentaire, à réduire l'émission de gaz à effets de serre, à économiser l'eau ou à produire sans détruire les écosystèmes.

Cela concerne, entre autres, les nouvelles générations de machines agricoles moins gourmandes en énergie, les emballages biodégradables, les engrais organiques, les systèmes d'irrigation au « goutte à goutte ».

Ce fonds fait aussi l'objet d'un calcul d'empreinte carbone, voir détails donnés à la réponse 1)

c) Politique de vote et engagement (Art. D. 533-16-1 II-2° d ii et iii)
Se référer aux réponses fournies dans la partie société de gestion 1)

* * *

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2018, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM France ²	772	86 447	29 076

¹ NB 1: Les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués à la clôture, en mai 2018, de la campagne annuelle de rémunération variable, sur la base du périmètre des effectifs arrêtés au 31 octobre 2017. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

NB 2 : Pour mémoire, le niveau 3 de la réglementation OPCVM V (fixant notamment les montants minimum de différés etc ...) a été publié en mars 2016 et a été appliqué pour la première fois à l'année de performance 2017, c'est-à-dire aux rémunérations variables qui ont été attribuées en mars 2018.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 7 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont aucun n'a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2017 à 1,243 K EUR et 432 K EUR;
- 59 collaborateurs de la succursale italienne, dont 7 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2017 à 6,256 K EUR et 1,831 K EUR.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM France :	152	29 351
<i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i>	128	23 876

Autres informations :

➤ **Nombre de fonds OPCVM et FIA sous gestion:**

	Nombre de fonds (31.12.2018)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2018 ⁴
OPCVM	252	72
Fonds d'Investissement Alternatifs	352	46

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2017/2018, a été réalisé entre mai et juillet 2018. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités du périmètre intégré de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Generally Satisfactory ». En effet, aucun problème majeur n'a été relevé. Cependant, conformément à l'approche d'amélioration continue de BNP Paribas Asset Management, une recommandation a été émise qui vise à mieux harmoniser les modalités de rémunération différée d'un dirigeant de BNP Paribas Asset Management, par ailleurs soumis à l'encadrement des rémunérations prévu par la transposition française de la directive CRD IV.

- En 2018, la politique de rémunération a été adaptée, sous la supervision de l'AMF et conformément aux exigences de la directive OPCVM, afin d'améliorer au moyen des instruments de rémunération différée, l'alignement de l'intérêt des collaborateurs identifiés. Notamment, la performance des fonds les plus représentatifs de BNP Paribas Asset Management a un poids accru dans ces nouveaux instruments.

- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société de gestion.

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'ÉVALUATION DES SERVICES D'aide a la decision d'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

⁴ Les montants ainsi communiqués tiennent compte des fonds maîtres-nourriciers.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Politique de Best Selection et Best Execution de BNP Paribas Asset Management france (BNPP AM france)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.



BNP PARIBAS AQUA

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018**

BNP PARIBAS AQUA
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France
14, rue Bergère
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement BNP PARIBAS AQUA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



BNP PARIBAS AQUA

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



BNP PARIBAS AQUA

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



BNP PARIBAS AQUA

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Benjamin Moïse

Bilan actif

	Exercice 31/12/2018	Exercice 29/12/2017
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1,889,853,978.02	1,702,692,516.29
Actions et valeurs assimilées	1,889,853,978.02	1,702,692,516.29
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1,889,853,978.02	1,702,692,516.29
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	8,327,309.06	11,666,923.41
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	8,327,309.06	11,666,923.41
Comptes financiers	49,142,851.66	57,305,215.47
Liquidités	49,142,851.66	57,305,215.47
TOTAL DE L'ACTIF	1,947,324,138.74	1,771,664,655.17

Bilan passif

	Exercice 31/12/2018	Exercice 29/12/2017
Capitaux propres	-	-
Capital	1,843,133,050.69	1,630,651,040.34
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	93,628,752.55	139,836,526.74
Résultat de l'exercice (a,b)	4,960,928.95	-3,298,328.36
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	1,941,722,732.19	1,767,189,238.72
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	5,601,406.55	4,475,416.45
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5,601,406.55	4,475,416.45
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	1,947,324,138.74	1,771,664,655.17

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 31/12/2018	Exercice 29/12/2017
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 31/12/2018	Exercice 29/12/2017
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	38,033,676.40	27,306,350.35
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	136.57	40.38
TOTAL I	38,033,812.97	27,306,390.73
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-126,013.69	-177,535.15
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-126,013.69	-177,535.15
Résultat sur opérations financières (I + II)	37,907,799.28	27,128,855.58
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-33,560,679.12	-25,466,422.62
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	4,347,120.16	1,662,432.96
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	613,808.79	-4,960,761.32
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	4,960,928.95	-3,298,328.36

Règles et Méthodes Comptables

L'organisme s'est conformé au règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014 modifié par le règlement ANC n°2017-05 du 1^{er} Décembre 2017 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

La devise de comptabilité est l'Euro

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion

- Part "CLASSIC" : 2% TTC maximum
- Part "I" : 1,20% TTC maximum
- Part "X" : 0,05% TTC maximum
- Part "R" : 0.75% TTC maximum
- Part "Privilege" : 1% TTC maximum

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Commission de surperformance

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour les parts "CLASSIC", "I", "X", "R" et "Privilege"

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour les parts "CLASSIC", "I", "X", "R" et "Privilege"

Changements affectant le fonds

Néant.

Evolution de l'actif net

	Exercice 31/12/2018	Exercice 29/12/2017
Actif net en début d'exercice	1,767,189,238.72	1,396,363,960.56
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	650,991,448.14	932,606,952.09
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-290,516,768.17	-742,052,573.70
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	108,508,298.80	157,817,441.40
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9,713,326.98	-4,434,109.19
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-7,237,224.12	-6,673,401.04
Différences de change	-6,086,221.07	-13,669,061.91
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-275,781,614.29	45,567,597.55
Différence d'estimation exercice N	20,896,842.12	296,678,456.41
Différence d'estimation exercice N-1	-296,678,456.41	-251,110,858.86
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4,347,120.16	1,662,432.96
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments *	21,781.00 *	-
Actif net en fin d'exercice	1,941,722,732.19	1,767,189,238.72

* Indemnisation reçue le 01/03/2018 en raison d'un incident technique

Complément d'information 1

	Exercice 31/12/2018
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instrument financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables

Complément d'information 2

	Exercice 31/12/2018	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	259,791.155	
Nombre de titres rachetés	102,112.160	
Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	1,466,121.187	
Nombre de titres rachetés	666,334.591	
Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	192,602.782	
Nombre de titres rachetés	42,358.341	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	349.787	
Nombre de titres rachetés	490.435	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis		
Nombre de titres rachetés	0.001	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC		
Commissions de rachat acquises à l'OPC		
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	24,447.44	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées		
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	85,233.75	0.05
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	31,982,536.80	2.00
Commissions de surperformance		
Autres frais		

Complément d'information 2

	Exercice 31/12/2018	
Frais de gestion		
<hr/>		
Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	364,481.03	1.00
Commissions de surperformance		
Autres frais		
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,128,427.54	0.85
Commissions de surperformance		
Autres frais		
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)		

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/12/2018
Ventilation par nature des créances	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	5,729,778.67
Coupons à recevoir	2,597,530.39
TOTAL DES CREANCES	8,327,309.06
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	2,890,367.95
Autres créditeurs divers	2,711,038.60
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	5,601,406.55

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/12/2018
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de Créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	49,142,851.66
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	49,142,851.66	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	HKD	JPY	GBP	CHF
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	956,702,129.00	104,649,466.83	105,690,747.81	188,091,842.93	127,915,259.91
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	457,907.00		349,697.24	1,268,099.97	
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2018	Exercice 29/12/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,470,915.93	906,385.77
Total	1,470,915.93	906,385.77
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,470,915.93	906,385.77
Total	1,470,915.93	906,385.77
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2018	Exercice 29/12/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5,876,992.61	10,633,814.18
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	5,876,992.61	10,633,814.18
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	5,876,992.61	10,633,814.18
Total	5,876,992.61	10,633,814.18
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2018	Exercice 29/12/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-	0.00
Total	-	0.00
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	0.00
Total	-	0.00
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2018	Exercice 29/12/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-	0.01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-	0.01
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	0.01
Total	-	0.01
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2018	Exercice 29/12/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat		-753,258.36
Total	-	-753,258.36
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-753,258.36
Total	-	-753,258.36
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2018	Exercice 29/12/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice		116,560,759.54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total		116,560,759.54
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation		116,560,759.54
Total		116,560,759.54
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2018
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Résultat	533,405.95
Total	533,405.95
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	533,405.95
Total	533,405.95
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2018
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2,368,819.93
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	2,368,819.93
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	2,368,819.93
Total	2,368,819.93
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2018	Exercice 29/12/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	3,709,865.43	2,329,539.60
Total	3,709,865.43	2,329,539.60
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3,709,865.43	2,329,539.60
Total	3,709,865.43	2,329,539.60
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2018	Exercice 29/12/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	8,597,842.77	12,641,953.01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	8,597,842.77	12,641,953.01
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	8,597,842.77	12,641,953.01
Total	8,597,842.77	12,641,953.01
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	136.54	156.69	179.00	203.63	188.52
Actif net (en k EUR)	218,359.22	301,215.08	415,762.96	162,415.35	180,085.59
Nombre de titres					
Parts C	1,599,126.992	1,922,242.994	2,322,576.945	797,571.490	955,250.485

	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	6.93	10.40	9.06	15.85	9.00
Capitalisation unitaire sur résultat					
Parts C	1.79	2.45	2.53	2.92	3.88

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts C	100.00	100.00	110.00
Actif net (en k EUR)	0.00	0.00	0.00
Nombre de titres			
Parts C	0.001	0.001	0.001

Date de mise en paiement	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			
Parts C	-	-	10.00
Capitalisation unitaire sur résultat			
Parts C	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe CLASSIC (Devise: EUR)

	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	253.98	285.81	320.22	357.14	324.21
Actif net (en k EUR)	571,520.64	627,350.99	818,734.40	1,465,787.15	1,589,943.86
Nombre de titres					
Parts C	2,250,215.476	2,194,923.104	2,556,713.924	4,104,172.759	4,903,959.355

Date de mise en paiement	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	13.02	19.23	16.35	28.40	15.65
Capitalisation unitaire sur résultat					
Parts C	-1.16	-0.92	-1.17	-1.59	-0.15

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe PRIVILEGE (Devise: EUR)

	31/12/2018
Valeur liquidative (en EUR)	
Parts C	327.29
Actif net (en k EUR)	49,174.83
Nombre de titres	
Parts C	150,244.441

	31/12/2018
Date de mise en paiement	
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	-
(y compris les acomptes) (en EUR)	
Distribution unitaire sur résultat	-
(y compris les acomptes) (en EUR)	
Crédit d'impôt unitaire (*)	-
personnes physiques (en EUR)	
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	
Parts C	15.76
Capitalisation unitaire sur résultat	
Parts C	3.55

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	27,247.99	31,017.89	35,145.19	39,649.78	36,412.76
Actif net (en k EUR)	86,407.15	129,713.30	161,866.61	138,986.74	122,518.44
Nombre de titres					
Parts C	3,171.138	4,181.886	4,605.654	3,505.359	3,364.711

Date de mise en paiement	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	1,389.36	2,070.94	1,786.19	3,033.58	1,746.65
Capitalisation unitaire sur résultat					
Parts C	161.61	246.65	242.06	258.57	437.15

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2018

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise Cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				1,889,853,978.02	97.33
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				1,889,853,978.02	97.33
AALBERTS INDUSTRIES NV	1,729,308.000	29.05	EUR	50,236,397.40	2.59
ADVANCED DRAINAGE SYSTEMS IN	1,131,312.000	24.25	USD	23,998,876.79	1.24
AGILENT TECHNOLOGIES INC	877,197.000	67.46	USD	51,765,481.01	2.67
ALS LTD	3,985,548.000	6.78	AUD	16,641,221.48	0.86
AMERICAN WATER WORKS CO INC	589,545.000	90.77	USD	46,811,879.15	2.41
AQUA AMERICA INC	1,601,011.000	34.19	USD	47,883,975.06	2.47
ARCADIS NV	2,960,786.000	10.66	EUR	31,561,978.76	1.63
BADGER METER INC	433,827.000	49.21	USD	18,675,262.80	0.96
BEIJING ENTERPRISES WATER GR	96,203,374.000	3.99	HKD	42,887,712.75	2.21
CANTEL MEDICAL CORP	270,525.000	74.45	USD	17,618,498.23	0.91
CHINA EVERBRIGHT INTL LTD	46,646,355.000	7.02	HKD	36,586,807.16	1.88
CIA SANEAMENTO BASICO DE-ADR	4,382,455.000	8.07	USD	30,937,682.59	1.59
COWAY CO LTD	835,969.000	74,100.00	KRW	48,564,485.59	2.50
DANAHER CORP	659,325.000	103.12	USD	59,475,654.11	3.06
ECOLAB INC	444,304.000	147.35	USD	57,269,994.66	2.95
FERGUSON PLC	1,000,458.000	50.17	GBP	55,922,208.08	2.88
FISCHER (GEORG)-REG	84,072.000	786.50	CHF	58,676,571.12	3.02
FLOWERVE CORP	568,794.000	38.02	USD	18,917,506.78	0.97
FRANKLIN ELECTRIC CO INC	891,269.000	42.88	USD	33,431,845.97	1.72
GEBERIT AG-REG	89,206.000	382.30	CHF	30,263,070.19	1.56
GUANGDONG INVESTMENT LTD	14,882,401.000	15.14	HKD	25,174,946.92	1.30
HALMA PLC	1,748,812.000	13.64	GBP	26,576,564.74	1.37
IDEX CORP	441,004.000	126.26	USD	48,708,537.85	2.51
ITRON INC	717,822.000	47.29	USD	29,694,967.75	1.53
KEMIRA OYJ	2,641,648.000	9.85	EUR	26,020,232.80	1.34
KUBOTA CORP	2,877,282.000	1,561.50	JPY	35,822,442.73	1.84
KURITA WATER INDUSTRIES LTD	1,365,800.000	2,664.00	JPY	29,010,292.56	1.49
LINDSAY CORP	318,301.000	96.25	USD	26,800,044.83	1.38
MUELLER WATER PRODUCTS INC-A	4,886,518.000	9.10	USD	38,898,931.72	2.00
NORMA GROUP SE	626,073.000	43.18	EUR	27,033,832.14	1.39
NOVOZYMES A/S-B SHARES	517,970.000	290.90	DKK	20,191,421.45	1.04
PENNON GROUP PLC	3,551,672.000	6.93	GBP	27,414,610.46	1.41
PENTAIR PLC	1,357,506.000	37.78	USD	44,864,258.13	2.31
PERKINELMER INC	397,320.000	78.55	USD	27,301,304.29	1.41
POOL CORP	227,616.000	148.65	USD	29,598,144.08	1.52

BNP PARIBAS AQUA

REXNORD CORP	2,257,732.000	22.95	USD	45,326,465.82	2.33
SARTORIUS AG-VORZUG	135,673.000	108.90	EUR	14,774,789.70	0.76
SEKISUI CHEMICAL CO LTD	3,141,901.000	1,631.00	JPY	40,858,012.52	2.10
SEVERN TRENT PLC	1,217,272.000	18.16	GBP	24,622,108.14	1.27
SIKA AG-REG	352,501.000	124.60	CHF	38,975,618.60	2.01
SMITH (A.O.) CORP	1,088,678.000	42.70	USD	40,665,311.29	2.09
SPIRAX-SARCO ENGINEERING PLC	416,651.000	62.40	GBP	28,966,656.34	1.49
SPX FLOW INC	957,758.000	30.42	USD	25,486,592.63	1.31
STANTEC INC	1,153,056.000	29.91	CAD	22,089,223.70	1.14
SUEZ	5,163,054.000	11.53	EUR	59,530,012.62	3.07
TORO CO	800,602.000	55.88	USD	39,135,406.34	2.02
TRIMBLE INC	1,131,802.000	32.91	USD	32,583,303.87	1.68
UNITED UTILITIES GROUP PLC	2,997,892.000	7.36	GBP	24,589,695.17	1.27
VALMONT INDUSTRIES	303,806.000	110.95	USD	29,486,310.37	1.52
VEOLIA ENVIRONNEMENT	2,656,047.000	17.96	EUR	47,689,323.89	2.46
WATTS WATER TECHNOLOGIES-A	499,228.000	64.53	USD	28,181,063.59	1.45
WIENERBERGER AG	2,359,534.000	18.00	EUR	42,471,612.00	2.19
XYLEM INC	1,082,580.000	66.72	USD	63,184,829.30	3.25
Créances				8,327,309.06	0.43
Dettes				-5,601,406.55	-0.29
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				49,142,851.66	2.53
TOTAL ACTIF NET				1,941,722,732.19	100.00